

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 19 MAI 2022**

DEL-2022-113

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/5/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. OBERLI, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 2

Objet : ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX DU SYANE (BATIMENT ACTUEL ET NOUVEAU BATIMENT LE CARAT) - ACCORD-CADRE DE SERVICE.

Exposé du Président,

Dans le cadre de la fin du marché actuel le 1^{er} juin 2022, il est nécessaire de conclure un nouveau marché pour l'entretien ménager des locaux du SYANE (bâtiment actuel et nouveau bâtiment Le Carat).

Une consultation a été lancée le 18 mars 2022, en appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, pour la conclusion d'un marché public de services, mono-attributaire, composé d'une partie fixe, à prix forfaitaires, et d'une partie à bons de commandes pour la réalisation de prestations à la demande.

Le montant maximum du marché est de 300.000 € HT.

Le marché sera conclu pour une période initiale de 12 mois, et pourra être reconduit par périodes successives d'un an, sans que sa durée globale ne puisse dépasser quatre ans.

Une visite obligatoire a été organisée, afin que les entreprises intéressées puissent juger de l'étendue des prestations demandées et appréhender les contraintes spécifiques des locaux.



La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 mai 2022, a décidé de retenir l'entreprise ONET Services qui a proposé l'offre la plus avantageuse, au regard des critères du règlement de consultation, sur la base d'un montant estimatif de 208.633,96 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'accord-cadre de services proposé et à autoriser le Président à le signer,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commandes émis pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE

Joël BAUD-GRASSET.